

Mot de la Présidente 2017

La session 2017 du CAPES externe d'anglais conforte le constat de stabilisation du format du concours posé en 2016. Le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a ouvert cette année 1190 postes, soit 35 postes de moins qu'en 2016, pour le concours de recrutement de l'enseignement public, le CAPES à proprement parler. Le CAFEP, concours de recrutement de l'enseignement privé qui en partage les épreuves, offrait pour sa part 190 postes, soit 1 de plus qu'en 2016. Il s'agit là de variations assez faibles qui ne peuvent être interprétées comme un infléchissement majeur ou durable de la politique de recrutement du Ministère. Elles signalent cependant la prise en compte par le Ministère des rapports des sessions précédentes attirant l'attention sur les limites perceptibles du vivier de candidats anglicistes, limites que la session 2017 vient malheureusement confirmer.

Un point de vigilance concerne l'attractivité du concours qui semble avoir atteint un palier en 2017 après deux années consécutives de renforcement, en 2015 et 2016 : en effet, si l'on constate une légère augmentation, de 2%, du nombre d'inscrits au CAPES externe, le nombre de candidats non éliminés décroît quant à lui en même proportion, passant de 62,92% des inscrits en 2016 à 61% en 2017. Pour ce qui concerne le CAPEP, ces chiffres sont stables, le nombre d'inscrits et de non éliminés étant, à quelques unités près, le même en 2017 qu'en 2016. L'amélioration bienvenue du ratio candidat/poste constatée en 2016 ne se confirme donc pas cette année et cette évolution devra être attentivement observée à l'avenir.

S'agissant de la composition en langue anglaise, on note cette année de très faibles variations des notes par rapport à 2016. La moyenne des copies est de 7,3 cette année, très légèrement inférieure au 7,4 de 2016. Ce résultat est encourageant car il semble confirmer l'hypothèse émise en 2016 d'une familiarisation des candidats avec les exigences de cette épreuve introduite il y a maintenant 4 ans. La moyenne des notes reste cependant, comme en 2015 et en 2016, notablement supérieure à la médiane, ce qui indique que les meilleurs candidats tirent les résultats vers le haut mais qu'une certaine fragilité persiste dans les rangs des autres candidats. Cette année encore on redira l'importance d'engager dès la première année d'université l'apprentissage d'un large éventail de connaissances ainsi que des méthodologies utilisées en littérature et en civilisation, afin que les candidats ne se trouvent pas démunis devant un exercice de réflexion et de rédaction en anglais.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats et des préparateurs sur la spécificité de cette épreuve de composition qui est la seule à faire l'objet d'un programme chaque année. Il est donc attendu des candidats qu'ils établissent un lien explicite entre le thème du dossier et une notion ou thématique du programme de l'épreuve. Le choix de la notion ou thématique est laissé au candidat qui doit veiller à le justifier dans son développement. Une lecture très attentive de la partie de ce rapport consacrée à l'épreuve de Composition en Langue Etrangère apporte les explications détaillées sur ce point.

A l'épreuve de traduction, on déplore à l'inverse une baisse notable des résultats par rapport à 2016 qui confirme la difficulté ressentie par les candidats devant le double exercice de traduction d'une part et la faible maîtrise de l'exercice de réflexion sur la langue d'autre part.

Le jury rappelle à cet égard que la préparation au CAPES doit inclure un entraînement régulier aux deux exercices de version et de thème, aussi exigeants l'un que l'autre et qui requièrent une compréhension fine, la maîtrise des temps, des aspects, de la syntaxe, du lexique, des différents registres de langue ou des stratégies de traduction. L'aisance dans les deux langues est évaluée tout au long des épreuves d'admissibilité et d'admission et doit faire l'objet d'un travail intensif, à l'oral comme à l'écrit. Elle s'acquiert notamment par des lectures nombreuses et attentives d'œuvres littéraires classiques ou plus contemporaines, dans les deux langues, dont nous encourageons les futurs enseignants à ne pas se priver.

L'exercice de réflexion sur la langue continue de poser les plus grands défis à de nombreux candidats. La faiblesse des résultats globalement obtenus à cette partie de la seconde épreuve conduit à rappeler, cette année encore, l'importance pour un futur enseignant de savoir expliciter et analyser le fonctionnement de la langue cible à ses élèves. La pondération de cet exercice dans l'épreuve ne doit en aucun cas induire une quelconque stratégie à courte vue qui consisterait à négliger cette indispensable compétence au prétexte qu'elle ne « pèse » qu'un tiers de la note. Tout candidat raisonnable mesure par ailleurs que de solides acquis en linguistique peuvent être réinvestis avec bonheur intellectuel et profit immédiat dans l'analyse d'un texte littéraire ou d'un document de civilisation. De plus, il est impossible de concevoir une réflexion didactique ou une séquence pédagogique qui ne soit pas ancrée dans une solide base de connaissances des mécanismes de fonctionnement des deux langues. La connaissance de la langue et la capacité à mobiliser ses connaissances universitaires pour expliquer son fonctionnement sont autant de caractéristiques attendues chez un enseignant. C'est pourquoi cette épreuve doit être préparée avec le plus grand sérieux et être envisagée comme une mise en œuvre pratique d'aspects essentiels du métier. C'est en percevant ces enjeux que les candidats se mettront dans les meilleures conditions pour passer le concours et s'assureront un début de carrière reposant sur des bases solides.

Ces quelques conseils, déjà donnés de façon insistante l'année dernière, ont cependant porté quelques fruits puisque le jury a eu la satisfaction de noter une légère, mais insuffisante, amélioration des résultats de cette sous-épreuve. Nous formons le vœu que ces progrès soient beaucoup plus nets en 2018.

Le jury a déclaré admissibles 1510 candidats au CAPES et 321 au CAPEF. Ces chiffres marquent une baisse de 100 admissibles par rapport à la session 2016 pour le secteur public et une stabilité pour le secteur privé.

Bilan de l'admissibilité

	CAPES EXTERNE PUBLIC	CAFEP-CAPES PRIVE
Nombre de postes	1190	190
Nombre de candidats inscrits	4177	1001
Nombre de candidats non éliminés ¹	2567 (soit 61% des inscrits)	582 (soit 58% des inscrits)
Nombre de candidats admissibles	1510 (soit 59% des candidats non éliminés)	320 (soit 55% des candidats non éliminés)

¹ Personnes n'ayant pas eu de note éliminatoire (candidats absents, candidats qui ont rendu une copie blanche, candidats qui ont obtenu une note de 0.00 à l'une des deux épreuves).

Moyenne des candidats non éliminés	7,44 / 20 (soit une moyenne coefficientée de 29,77)	7,31 / 20 (soit une moyenne coefficientée de 29,22)
Moyenne des candidats admissibles	9,06 / 20 (soit une moyenne coefficientée de 36,22)	9,15 / 20 (soit une moyenne coefficientée de 36,6)

Les deux sessions précédentes avaient amorcé puis confirmé une tendance globale positive illustrée notamment par une augmentation du nombre d'admis de plus de 7% en 2016 par rapport à la session 2015, même si la difficulté à pourvoir tous les postes restait réelle.

La session 2017 ne confirme malheureusement pas cette amélioration et justifie au contraire amplement la prudence qui a conduit le jury à émettre des réserves en 2016 sur la sortie de la phase de difficulté aigüe de recrutement.

Le jury a eu cette année l'occasion de voir un nombre trop important de candidats arriver au concours sans s'être suffisamment préparés, voire sans connaître le format des épreuves, comme en témoignaient les questions posées en réunion d'accueil, voire au jury lui-même.

Il a noté par ailleurs une multiplication par six par rapport à l'année 2016 du nombre de candidats dont le niveau d'anglais oral est défaillant, donnée qui a nécessairement pesé dans les résultats d'admission.

Comme l'an passé, l'effet des coefficients, doubles à l'oral de ce qu'ils sont à l'écrit, s'est fait sentir sur les résultats d'admission. Maîtrise disciplinaire et capacité à se projeter dans l'exercice du métier sont deux qualités essentielles pour la réussite à cette seconde et décisive étape. Le jury ne s'est pas privé de récompenser les candidats de valeur et ceux-ci ont été nombreux. A l'inverse, une mauvaise compréhension de l'écrit et/ou de l'oral, un anglais écrit ou oral de piètre qualité, une insuffisante maîtrise des référents littéraires et civilisationnels du monde anglophone, ou une appréhension erronée des attentes du jury dans les nouvelles épreuves ont pesé lourdement sur les résultats des candidats malheureux.

Nous nous réjouissons d'avoir été en mesure de récompenser le travail de bons ou très bons candidats et encourageons les préparateurs et les futurs candidats à redoubler d'efforts pour permettre à un plus grand nombre d'atteindre le niveau attendu dans les prochaines années.

Nous formons le vœu que les informations et conseils prodigués dans le présent rapport permettront à de nombreux candidats futurs, non seulement de s'assurer de leur succès, mais aussi de mesurer que ce succès n'est que la première étape dans la construction d'un cheminement professionnel et intellectuel qui ne s'interrompt pas.

Bilan de l'admission

	CAPES EXTERNE	CAFEP-CAPES PRIVE
Nombre de postes	1190	190
Nombre de candidats convoqués à l'oral	1510	320
Nombre de candidats non éliminés ²	1420 (soit 94,04 des admissibles)	307 (soit 95,94% des admissibles)
Nombre de candidats admis	847 (soit 59,65% des candidats non éliminés)	190 (soit 61,89% des candidats non éliminés)
Moyenne des candidats non éliminés (total d'admissibilité et d'admission)	8,76/ 20 (soit une moyenne coefficientée de 105,14)	8,96 / 20 (soit une moyenne coefficientée de 107,46)
Moyenne des candidats admis (total d'admissibilité et d'admission)	10,63/ 20 (soit une moyenne coefficientée de 127,56)	10,65 / 20 (soit une moyenne coefficientée de 127,82)

Ce propos introductif est enfin l'occasion de saluer, non seulement l'investissement de tous les membres du jury, présents et passés, mais aussi la contribution essentielle des cadres et gestionnaires de la DGRH du ministère, des services de l'académie d'Orléans, ainsi que de l'équipe de direction et des personnels des deux établissements qui nous accueillent avec chaleur et générosité : le lycée Rabelais, à Paris, où se tiennent les réunions de Jury pour les épreuves écrites et le lycée Pothier, à Orléans, où les épreuves orales ont pu se dérouler dans les meilleures conditions pour le jury et pour les candidats.

Au jury, ce travail a été planifié, coordonné et rendu possible par l'action efficace et infatigable de monsieur le Professeur Laurent MELLET vice-président, du secrétaire général, Monsieur Matthieu VAUDIN et des autres membres du directoire, messieurs Jean-Grégoire ROYER et Mathias DEGOUTE. Qu'ils soient ici très sincèrement remerciés.

La présidente du jury
Chantal MANES-BONNISSEAU
Inspectrice générale de l'Éducation nationale

² Personnes n'ayant pas eu de note éliminatoire (candidats absents, candidats qui ont obtenu une note de 0.00 à l'une des épreuves).